



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 janvier 2025

## Moyens portés au contrat de liquidité au 31 décembre 2024

Au titre du contrat de liquidité confié par Carmila à Kepler Cheuvreux, au 31 décembre 2024, les ressources mises à disposition du contrat de liquidité étaient les suivantes :

- 45 945 titres CARMILA ;
- 1 032 564 €.

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2024, il a été négocié un total de :

- A l'achat, 463 075 titres, pour un montant de 7 881 373 € (1 702 transactions) ;
- A la vente, 497 615 titres, pour un montant de 8 429 556 € (1 787 transactions).

Il est rappelé que :

1. Lors du précédent bilan semestriel au 30 Juin 2024, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 80 485 titres CARMILA ;
- 472 898 €.

2. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, il a été négocié un total de :

- A l'achat, 393 209 titres, pour un montant de 6 354 864 € (2 110 transactions) ;
- A la vente, 367 163 titres, pour un montant de 5 921 661 € (1 661 transactions).

3. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 112 910 titres CARMILA ;
- 991 074 €.

4. Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 203 848 titres CARMILA ;
- 743 970 €.

\*retrait de 102 358 titres le 01/07/2019.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pierre-Yves Thirion – CFO  
[pierre\\_yves\\_thirion@carmila.com](mailto:pierre_yves_thirion@carmila.com)  
+33 6 47 21 60 49

### CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice communication et RSE  
[elodie\\_arcayna@carmila.com](mailto:elodie_arcayna@carmila.com)  
+33 7 86 54 40 10

### CALENDRIER FINANCIER

**11 février 2025 (après clôture des marchés)** : Publication des résultats annuels 2024

**12 février 2025 (09h00 CET)** : Présentation des résultats annuels 2024

### À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 30 juin 2024, son portefeuille était constitué de 201 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 5,9 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

### AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Informations réglementées », du site internet de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/informations-reglementees/>